

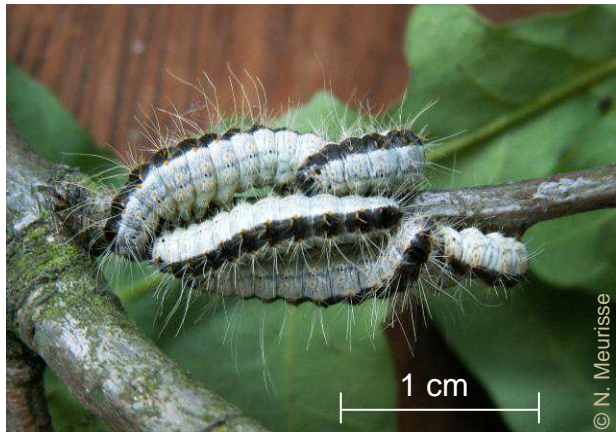


## LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

*Thaumetopoea processionea*

Parfois présentes en grand nombre sur les chênes des parcs et des jardins, les chenilles processionnaires (larves du papillon de nuit *Thaumetopoea processionea*) peuvent représenter une nuisance importante du mois de juin jusqu'à la mi-juillet. Les poils des chenilles, très urticants, peuvent aussi provoquer des éruptions cutanées douloureuses et de fortes démangeaisons chez l'homme et les animaux domestiques.

A ce jour, l'espèce n'a encore été observée que de façon sporadique dans le Nord de la Région bruxelloise. Par conséquent, elle ne représente pas une nuisance générale. L'habitat privilégié de l'espèce étant relativement limité en Région bruxelloise, une invasion telle qu'on l'a connue en Flandre n'y est cependant pas à craindre.



### D'OU VIENT LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE ?

Contrairement à sa cousine la processionnaire du pin, essentiellement cantonnée aux régions chaudes du sud de l'Europe, la processionnaire du chêne tolère parfaitement les climats plus doux comme celui de la Belgique. Sa présence dans nos régions est signalée depuis la fin du 18ème siècle, avec des alternances marquées entre périodes de pullulations et de disparition quasi-complète. Certains facteurs météorologiques, et notamment les printemps chauds et secs observés ces dernières années, semblent favoriser l'accroissement de ses populations.



## CARTE D'IDENTITÉ

- **Classification** : Thaumetopoeidae (famille des processionnaires) – Thaumetopoea (genre).
- **Description**: A l'exception des jeunes chenilles, de teinte orangée, les processionnaires sont de couleur grisâtre, avec les flancs plus clairs et dotées de longs poils. En journée, elles sont particulièrement reconnaissables par leur présence en grand nombre dans des poches (parfois volumineuses) ou nids soyeux fixés aux chênes.
- **Statut et distribution**: Espèce indigène quasi-exclusivement inféodée au chêne, rare mais abondante localement (espèce non protégée). En Belgique, elle pullule occasionnellement en Campine.
- **Autres espèces avec lesquelles elle peut être confondue**:
  - Le '**Cul-brun**' (*Euproctis chrysorrhoea*), tisse des nids semblables à ceux de la processionnaire, notamment sur le chêne. Ses chenilles sont urticantes et caractérisées par la présence de deux points rouges sur le haut du corps.
  - Le **Bombyx disparate** (*Lymantria dispar*), présente lui aussi une nette prédilection pour le chêne. Ses chenilles ne sont pas urticantes et sont particulièrement reconnaissables à leur masque jaune et à leur abdomen ponctué de renflements bleus, puis rouges.
  - L'**Hyponomeute** (*Yponomeuta* sp.) tisse des toiles dans plusieurs espèces de buissons, mais pas dans les chênes. Cette espèce est inoffensive.
- **3 critères pour identifier "à coup sûr" la processionnaire du chêne**:
  - Les chenilles s'alimentent quasi-exclusivement **sur le chêne**, peu importe la variété.
  - Les chenilles se retrouvent toujours **en groupe d'au moins une dizaine d'individus**, accolés les uns aux autres lorsqu'elles sont au repos ou en comportement typique de procession lorsqu'elles se déplacent.
  - Les chenilles laissent toujours derrière elles un **lacs de fils soyeux** lorsqu'elles se nourrissent. Ces fils constituent une sorte de "nid" où s'effectue la mue.



Le 'cul-brun'



Le bombyx disparate



L'hyponomeute

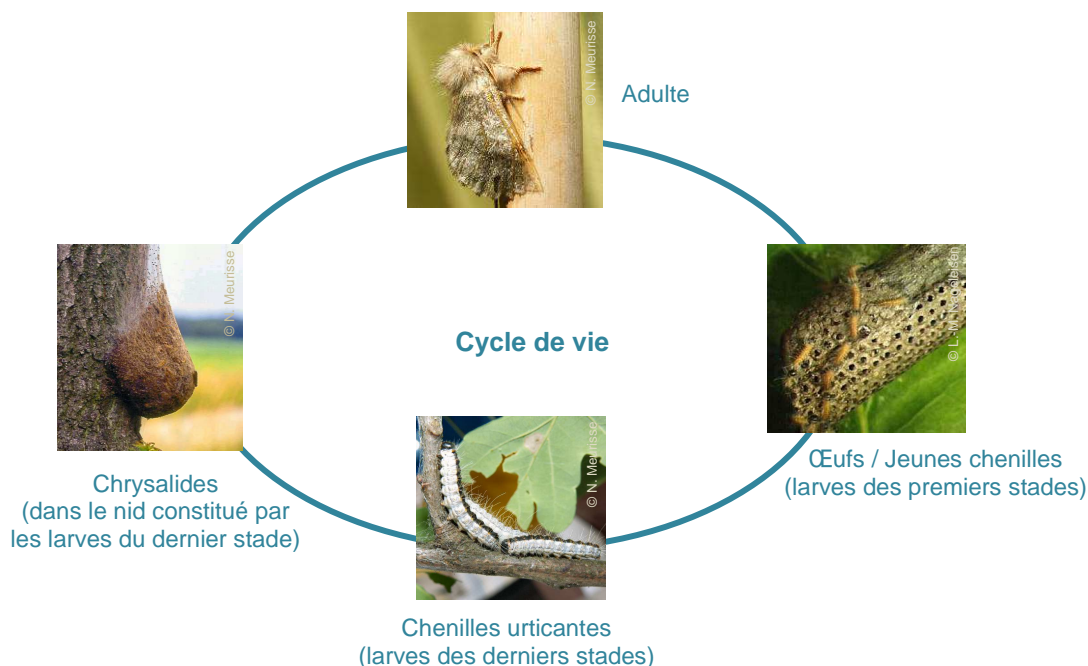
## SON MODE DE VIE

Comme toutes les espèces de papillon, la chenille processionnaire du chêne connaît plusieurs étapes dans son cycle de vie. Les papillons, nocturnes, volent de fin juillet à fin septembre, selon les années.

La ponte a lieu au sommet des chênes, où les œufs hivernent jusqu'au printemps suivant. Les chenilles sortent de l'œuf relativement tôt dans l'année, avant même l'apparition des jeunes feuilles de chêne (fin avril). La vie larvaire des chenilles dure alors de deux à trois mois, durant lesquels se succèdent six stades successifs. C'est à cette époque, généralement du mois de juin jusqu'à la mi-juillet, qu'il est possible d'observer le comportement caractéristique des chenilles, qui se déplacent « en procession » des branches vers le feuillage où elles s'alimentent durant la nuit.



Les chenilles se rassemblent ensuite dans des nids compacts où elles se transforment en chrysalides. Les papillons font à nouveau leur apparition fin juillet et le cycle recommence.



## ROLE ECOLOGIQUE

Les épisodes de pullulations de la chenille processionnaire du chêne se manifestent le plus souvent sur une durée de un à trois ans. Présentes en grand nombre, les chenilles se mettent alors à consommer un grand nombre de feuilles sur les arbres qui les abritent. Comme les feuilles consommées repoussent l'année suivante, ces pullulations occasionnelles ne sont jamais fatales aux arbres. Il arrive en revanche que des défoliations répétées puissent accentuer la sensibilité du chêne aux ravageurs secondaires (maladies, champignons, insectes,...). Entre deux épisodes, parfois espacés de plusieurs années, les observations de processionnaire redeviennent le plus souvent sporadiques et leurs effets indésirables quasi inexistantes.

Les ennemis naturels de la processionnaire du chêne sont nombreux et variés (autres insectes, oiseaux, chauve-souris,...). Aucun d'entre eux ne semble cependant exercer un rôle prépondérant dans la régulation des populations de la chenille.

## EFFETS NÉFASTES

Une pullulation importante de chenilles processionnaires peut occasionner de fortes défoliations chez le chêne, hôte de l'espèce. Celles-ci sont surtout visibles de juin à mi-juillet, et mettent les arbres totalement à nu. Pour autant que les arbres soient sains et que les défoliations ne se répètent pas d'année en année, les chênes ne sont pas affectés par ces attaques et présentent à nouveau des feuilles l'année suivante.

En revanche, la présence de la processionnaire constitue un danger important en matière de santé publique. A partir du troisième stade larvaire (mai-juin), la chenille libère des poils microscopiques, à fort pouvoir urticant, qui peuvent s'introduire dans la peau, les yeux et les voies respiratoires. Toutes les personnes ne sont pas aussi sensibles aux poils urticants, mais des réactions d'hypersensibilité sont parfois observées en cas de contacts répétés. Les animaux domestiques, comme le chien ou le chat, peuvent également souffrir d'un contact avec la processionnaire.



## "COHABITER" AVEC LA PROCESSIONNAIRE

Les épisodes de pullulation de chenilles processionnaires sont relativement exceptionnels. Selon les spécialistes, les invasions locales de cet insecte sont vraisemblablement le résultat de la conjonction de phénomènes climatiques particuliers liés à d'abondantes ressources locales. Par ailleurs, la Région bruxelloise ne risque pas de connaître une invasion telle que celle survenue en 2007 en Campine. La processionnaire montre en effet une nette préférence pour les chênes isolés ou situés le long d'avenues ensoleillées. Or, de tels alignements sont relativement peu présents à Bruxelles, où la plupart des chênes se situent dans des milieux fermés et très boisés, comme en Forêt de Soignes.

Un processus de surveillance régulière de la chenille processionnaire est actuellement mis en place en Région bruxelloise, en collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles. Cette étude permettra également de cartographier les zones à risque et d'établir une stratégie de prévention en cas de pullulation.

Si vous suspectez la présence de cet insecte près de chez vous, surtout pas de panique. Eviter tout contact avec les chenilles, leurs mues ou leurs nids. En cas d'urtication, rincez abondamment votre peau et les yeux irrités. Evitez de gratter ou de frotter, vous ne feriez qu'aggraver les choses en dispersant les poils. Les vêtements doivent aussi être soigneusement lavés et rincés à l'eau chaude.

**Si vous observez une chenille processionnaire du chêne dans la Région Bruxelloise, contactez les services 100 ou 101.**

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Service Info-environnement de Bruxelles Environnement : Tél.: 02 / 775.75.75 – [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be)
- Pour trouver les coordonnées du fonctionnaire de l'environnement de votre commune, surfez sur <http://www.bruxelles.irisnet.be>
- Autres informations :
  - [http://lubies.ulb.ac.be/Proc\\_FR\\_contexte.html](http://lubies.ulb.ac.be/Proc_FR_contexte.html) (site de l'ULB, en français et anglais)
  - <http://www.observations.be> (en français et néerlandais)
  - <http://www.centreatipoisons.be/nature/animaux/la-chenille-proceSSIONNAIRE>

Relecture : Nicolas Meurisse (ULB)

